

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE 2018_039

Séance du mardi 10 avril 2018

Membres en exercice : 28

Date de la convocation: 06/04/2018

Présents : 15

*L'an deux mille dix-huit et le dix avril l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain JAFFARD,*

Votants: 15

Pour : 14

Contre : 0

**Secrétaire de
séance: Jean-Pierre
ALLIER**

Présents : Jean-Pierre ALLIER, Patrick BRUN, Michèle BUISSON, Yves
COMMANDRE, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric
FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Gillian MC HUGO,
Michel RIOU, Gilbert ROURE, Françoise THYSS, Jean-Paul VELAY

Représentés:

Excusés: Laurent ARBOUSSET, Gilles CHABALIER, Matthias
CORNEVAUX

Absents: François BEGON, Catherine BLACLARD, Paul
COMMANDRE, Albert DOUCHY, Yves Elie LAURENT, Marie LION,
Thierry MAZOYER, Daniel MOLINES, Dominique MOLINES, Yves
SERVIERE

Objet: Vote du budget primitif - pont_montvert_sud_lozere - DE_2018_039

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2018 de la
Commune Pont de Montvert - Sud Mont Lozere,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune Pont de Montvert - Sud Mont Lozere pour l'année 2018 présenté
par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 2 773 311.38 Euros

En dépenses à la somme de : 2 773 311.38 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

Préfecture de Mende
SECTION DE FONCTIONNEMENT
Date de réception de l'AR: 20/04/2018
048-200057594-20180410-DE_2018_039-DE

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	392 648.47
012	Charges de personnel, frais assimilés	553 500.00
014	Atténuations de produits	39 205.00
65	Autres charges de gestion courante	247 349.65
66	Charges financières	25 500.00
67	Charges exceptionnelles	1 000.00
023	Virement à la section d'investissement	10 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 720.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 299 923.12

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	65 220.00
70	Produits des services, du domaine, vente	124 400.00
73	Impôts et taxes	297 621.00
74	Dotations et participations	606 955.00
75	Autres produits de gestion courante	117 000.00
76	Produits financiers	8.00
77	Produits exceptionnels	37 683.14
002	Résultat de fonctionnement reporté	51 035.98
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 299 923.12

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	109 000.00
204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles	665 463.15
23	Immobilisations en cours	460 336.40
16	Emprunts et dettes assimilées	64 500.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	174 088.71
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 473 388.26

RECETTES

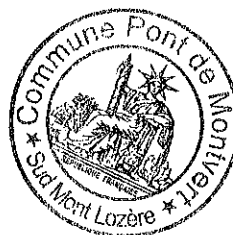
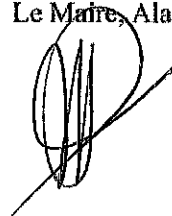
Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	955 362.00
16	Emprunts et dettes assimilées	222 717.55
10	Dotations, fonds divers et réserves	81 500.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	174 088.71
021	Virement de la section de fonctionnement	10 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 720.00

Date de réception de l'AR: 20/04/2018
048-200057594-20180410-DE_2018_039-DE

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

Fait et délibéré à LE PONT DE MONTVERT, les jour, mois et an que dessus.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Alain Jaffard



RF Préfecture de Monde
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 20/04/2018 048-200057594-20180410-DE_2018_039-DE